

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 3 FEVRIER 2016

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme et MM. Fabrice FISCHER, conseiller municipal donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire, Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire et Cathy WAGNER, conseillère municipale donne procuration à Michèle CECCHINI, conseillère municipale

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 3 février 2016, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. **PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX EN FORET COMMUNALE DE SOULTZ-SOUS-FORETS POUR 2016**
2. **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
3. **PROJETS ET TRAVAUX**
4. **URBANISME**
5. **PERSONNEL COMMUNAL**
6. **RELAIS CULTUREL LA SALINE**
7. **DIVERS**

POINT 1 : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX EN FORET COMMUNALE DE SOULTZ-SOUS-FORETS POUR 2016

Le Maire remercie Monsieur LEFORT, agent ONF d'avoir accepté de participer à la présente réunion pour présenter les différents travaux prévus en forêt communale de Soultz-sous-Forêts en 2016.

Monsieur LEFORT précise que les travaux s'inscrivent dans le plan d'aménagement forestier signé entre la commune et l'Office national des forêts.

Avant de passer aux travaux prévus en 2016, Monsieur LEFORT communique quelques chiffres : le bilan pluriannuel (2010-2015) fait apparaître une moyenne de travaux sylvicoles de 20 000 €/an. Pour l'année 2015 des travaux en régie (par les bûcherons du SYCOFOSE) ont été effectués pour un montant de 14 300 € en parcelles d'exploitation (185 heures en régénération naturelle avec un gros investissement pour le chêne et 19 heures de travaux de renvoi d'eau).

Les ventes 2015 ont représenté 466 m³ de chêne pour 98 000 €, 431 m³ de hêtre pour 25 376 €, du bois de chauffage pour 10 000 € et des résineux sur pied pour 3 800 €. Le bilan net pour la commune pour 2015 s'est élevé à 90 000 €, hors honoraires ONF.

1. Programme des travaux patrimoniaux

Le programme des travaux patrimoniaux prévoit des travaux sylvicoles et des travaux d'infrastructure :

- **Travaux sylvicoles** : dégagement manuel des régénérations naturelles en parcelles 18, 19R, 20R et 23R, toilettage après exploitation en parcelles 18, 19R et 20R, et nettoyage après régénération en parcelle 22 pour un montant total de 11 800 € HT
- **Travaux d'infrastructure** : réseaux de desserte – entretien des accotements et talus et travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers (entretien des renvois d'eau) pour un montant de 3 900 € HT,

ce qui correspond à un montant total de travaux de 15 700 € HT.

A la question du Maire concernant les travaux du Weidenweg vu que les ventes de bois ne sont plus assujetties à la taxe de 2% pour son entretien, Monsieur LEFORT répond qu'il faudra prévoir des travaux l'année prochaine. Il reste à trouver une règle de répartition entre les différentes communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme des travaux patrimoniaux en forêt communale de Soultz-sous-Forêts pour l'année 2016.

2. Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes

Le programme des travaux d'exploitation prévoit des coupes dans les parcelles 2R, 4R, 6I, 8R, 14A, 20R, 21R et 14 A ainsi que des chablis pour un volume total de 1978 m³, réparti comme suit :

- **bois d'œuvre** 1270 m³ (feuillus 1184 m³ et résineux 86 m³)
- **bois d'industrie et bois de chauffage** 322 m³ (bois d'industrie feuillus 252 m³ et chauffage 70 m³)
- **bois non façonné** 386 m³.

La recette brute totale escomptée s'élève à 101 290 € HT. Les frais d'exploitation (abattage et façonnage, débardage et câblage, honoraires et assistance à la gestion de la main d'œuvre) évalués à 52 077 € HT sont à soustraire de ce montant. Le bilan net prévisionnel est donc de 49 213 € HT.

Il est rappelé que les dépenses d'exploitation en régie (abattage et façonnage) ainsi que l'assistance à la gestion de la main d'œuvre sont payées par le SYCOFOSE, syndicat intercommunal dont la commune est membre et qui gère la paye des bûcherons. Ces dépenses sont ensuite refacturées à la commune dans le cadre de la contribution au SYCOFOSE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes en forêt communale de Soultz-sous-Forêts pour l'année 2016.

3. Etat d'assiette des coupes 2017

Les coupes à marteler pour 2017 se situent en parcelles 16 et 17 (parcelles de petits bois), et 18 et 19 (parcelles de régénération) pour un volume de 2209 m³ et 50 m³ de chablis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de l'état d'assiette des coupes pour 2017.

POINT 2 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 janvier 2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 janvier 2016.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

07.01.2016

- Vœux de la garnison au quartier Estienne

08.01.2016

- Vœux de la Municipalité, accueil des nouveaux arrivants et remise des diplômes du fleurissement et des illuminations 2015

09.01.2016

- Repas des aînés de Hohwiller au restaurant « Au Bœuf » à Hohwiller
- Cross des Jeunes sapeurs-pompiers au stade de football de Hatten

11.01.2016

- Comité de pilotage de l'école maternelle – point à l'ordre du jour

12.01.2016

- Signature de l'acte de vente de la maison Kohler

13.01.2016

- Passage de l'évaluateur pour la propriété 37 rue de Lobsann
- Rencontre avec l'entreprise HEIBY concernant le site cinéraire : lors de la réunion de démarrage des travaux, il s'est avéré que le devis de l'entreprise HEIBY contenait une variante pour la consolidation des fondations pour le jardin des souvenirs, vu qu'il est en pente. Cette variante n'a pas été prise en compte mais s'avère maintenant indispensable pour effectuer les travaux, elle ne sera donc pas facturée par l'entreprise HEIBY. Il faudra encore décider de la mise en place d'une colonne pour le Jardin du souvenir

15.01.2016

- Fête annuelle élus/personnel au restaurant « Au Bœuf » à Hohwiller

16.01.2015

- Fête de la résidence « Sultzerland » à La Saline
- Assemblée générale de l'association des Coureurs de la Saline

20.01.2016

- Réunion avec les agriculteurs organisée avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin concernant l'efficacité des dispositifs de lutte contre les coulées de boues, les perspectives de pérennisation des actions engagées et l'assolement et la rotation des cultures
- Réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt

21.01.2016

- Réunion organisée par le service développement artistique du conseil départemental du Bas-Rhin dans le cadre de l'évaluation du contrat d'objectifs pluriannuel signé entre la Ville de Sultz-sous-Forêts et le Conseil départemental du Bas-Rhin pour les actions du relais culturel La Saline : le Maire rappelle que le conseil départemental subventionne chaque année La Saline à hauteur d'environ 20 000 €

22.01.2016

- Rencontre avec l'entreprise HEIBY

23.01.2016

- Assemblée générale de l'Amicale cyclotouriste

25.01.2016

- Réunion de présentation des opportunités d'utilisation des ressources de la géothermie profonde en Alsace du Nord organisée par les conseillers départementaux Paul HEINTZ et Stéphanie KOCHERT à la salle des fêtes de Seebach

27.01.2016

- Réception du Sous-Préfet à l'occasion de la nouvelle année

28.01.2016

- Réunion de la commission de fleurissement

29.01.2016

- Réunion de concertation avec les pétitionnaires de la rue de Seltz sur l'aménagement de cette rue et son évolution – point à l'ordre du jour
- Repas offert aux bénévoles de la médiathèque, du relais culturel, des temps d'activités périscolaires et aux artificiers au restaurant « Au Soleil » à Soultz-sous-Forêts

31.01.2016

- Fête des aînés de Soultz-sous-Forêts à La Saline

01.02.2016

- Cérémonie de remise des trophées de l'accueil 2016 organisée par la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin : l'auto-école de l'Outre-Forêt - 13, rue du Docteur Deutsch, Mme Vanessa AMANN a obtenu ce trophée

02.02.2016

- Rencontre avec un promoteur immobilier pour le projet de construction des professions de santé
- Rencontre avec le Président du SICTEU concernant la contribution communale (soldes 2014 et 2015 et contribution 2016) : proposition a été faite d'effectuer le paiement des soldes 2014 (45 921,98 €) et 2015 (20 695,67 €), soit un total de 66 617,65 € en 6 fois sur l'année 2016 (11 102,94 €/paiement). Ce montant sera inscrit au budget primitif 2016, mais il faudra également prévoir le paiement des acomptes 2016 qui s'élèveront à environ 80 000 €.
Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.
- Réunion de travail sur le projet de mutualisation des relais culturels de Wissembourg et Soultz-sous-Forêts pour le rapprochement entre les deux entités
- Réunion de la commission scolaire orientée vers les mesures de sécurité suite aux attentats du 13 novembre 2015. La sécurité à l'entrée de la cour de l'école élémentaire a été soulevée et un débat a eu lieu sur les problèmes de tension entre écoliers
- Réunion de la commission consultative de Hohwiller : le Maire-délégué a présenté le projet de réhabilitation de la mairie annexe de Hohwiller

03.02.2016

- Réunion avec les Bureaux BEREST et la Société SATER concernant les travaux de voirie du lotissement de Hohwiller suite à la signature du protocole d'accord : les travaux débuteront fin mars 2016 pour une durée de 4 mois
- Réunion avec M. MASTELLI du Cabinet AMS, maître d'œuvre des divers travaux de voirie concernant les eaux pluviales de la rue du Maire Geiger

- Rencontre avec Jacky GROSS sur les circulations douces dans la rue de Seltz – point à l’ordre du jour

POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Ecole maternelle

- **Présentation de l’APD**

Le comité de pilotage a visité les locaux en présence de la maîtrise d’œuvre qui a ensuite présenté l’avant-projet détaillé. Les remarques formulées lors de la présentation de l’avant-projet sommaire aux enseignantes sont intégrées dans l’avant-projet définitif sans que le budget en soit impacté de manière importante :

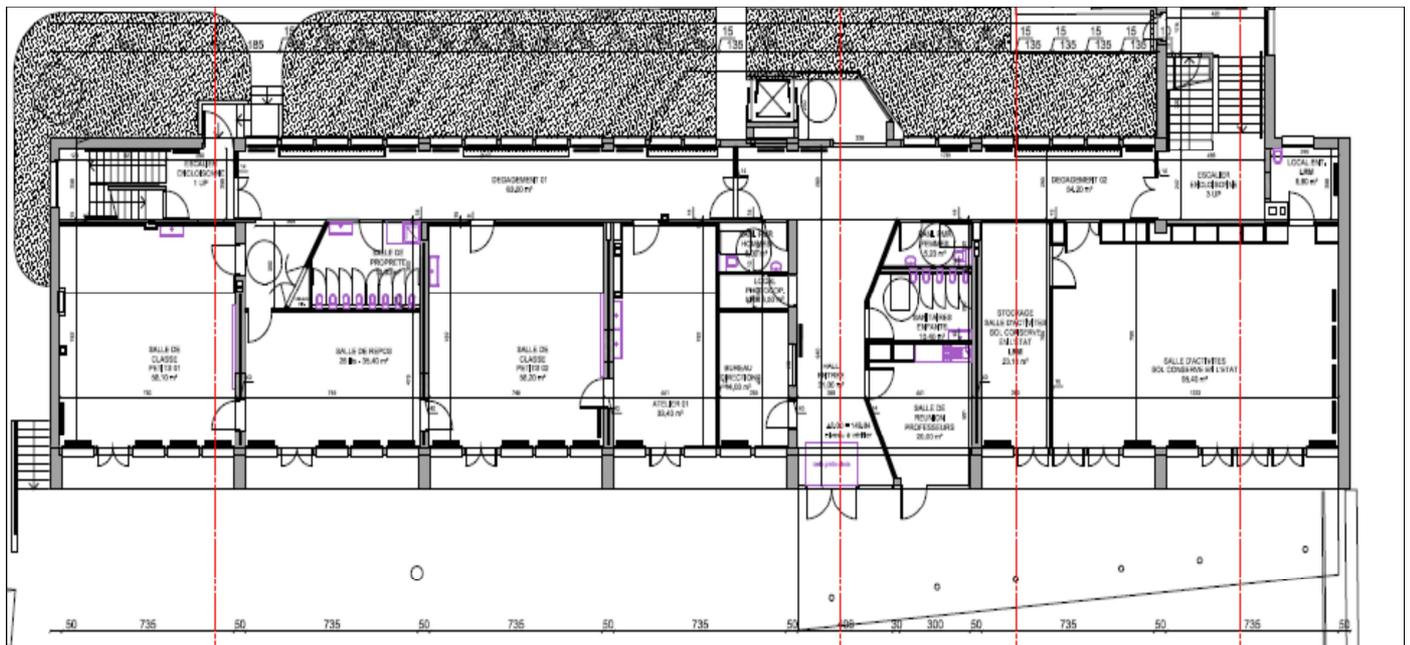
- la salle de repos avec une capacité minimum de 25 lits
- communication entre une salle de classe des petits et la salle de repos
- toilettes adultes au premier étage
- pas d’accès direct aux toilettes par l’extérieur au rez-de-chaussée. Il est donc proposé de mettre la salle de réunion / salle des professeurs à l’avant avec accès direct vers la cour et les toilettes enfants et adultes à l’arrière.

Par ailleurs, les modifications suivantes ont également été apportées :

- dans les deux blocs sanitaires enfants (rez-de-chaussée et étage) le nombre de toilettes est augmenté à 8 (au lieu de 6)
- un local photocopieur spécifique est localisé dans un local qui lui est propre, ce qui implique une diminution du bureau de direction avec l'accord de principe de la directrice.

Le Maire projette les plans de l’aménagement intérieur, du bâtiment côté cour et école élémentaire et de la cour :

REZ-DE-CHAUSSEE



ETAGE



• **Chiffrage des travaux**

TRAVAUX	AVANT PROJET DETAILLE (APD) HT	AVANT PROJET SOMMAIRE (APS) HT
Travaux hors options	660 276,45 €	650 159,51 €
Locaux supplémentaires	3 770,00 €	0,00 €
Sanitaires adultes 1 ^{er} étage	2 480,00 €	
Local photocopieur rez-de-chaussée	1 290,00 €	
Total travaux hors options et locaux supplémentaires	656 506,45 €	650 159,51 €
Coût prévisionnel des travaux	600 000,00 €	600 000,00 €
Tolérance estimation/budget	9,42 %	8,36 %
Options non totalisées		
Ventilation des locaux	4 000,00 €	4 000,00 €
Options structure	19 570,80 €	0,00 €
Option aménagements extérieurs	3 140,00 €	0,00 €
Total des options	26 710,80 €	4 000,00 €

L'estimation ne comprend pas :

- 1) Les éventuelles fondations spéciales
- 2) Les options structure suivantes :
 - éléments d'installation de chantier (2 000 € HT)
 - durcisseur de dallages neuf au quartz (142,80 € HT)
 - mise en œuvre des constructions neuves en extension en éléments préfabriqués (4 428 € HT)
 - la solution la moins onéreuse en fondations spéciales, en l'absence d'infléchissement du bureau de sol, serait un renforcement du sol avec une pré-fosse (13 000 € HT),

pour un total de 19 570,80 € HT

- 3) Les travaux de toiture et de zinguerie non demandés dans le programme
- 4) Le mobilier intérieur et les équipements non représentés sur les plans et non décrits dans le descriptif
- 5) La ventilation des locaux (4 000 € HT)
- 6) Des aménagements extérieurs (3 140 € HT).

Deux points essentiels restent à éclaircir :

- 1) La nature des fondations spéciales
- 2) La résistance à l'incendie.

Fabien ACKER interpelle sur l'état de la toiture et de la zinguerie et estime qu'il faudra revoir les aménagements extérieurs.

Céline GEFFROY interroge sur la clôture et le rangement.

Christian KLIPFEL demande si les containers sont vraiment nécessaires.

Le Maire répond que les aménagements extérieurs peuvent encore être discutés car ce sont des travaux qui n'interviendront que vers la fin du chantier.

Pour poursuivre la mission et déposer le permis de construire, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avant-projet définitif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine l'avant-projet définitif présenté.

- **Missions de contrôle technique, SPS et diagnostics amiante et plomb**

Des mises en concurrence ont été faites pour différentes missions : contrôle technique, SPS et diagnostics amiante et plomb. Le Maire présente les différentes offres qui ont été analysées par la maîtrise d'œuvre.

- **Mission SPS (coordination en matière de sécurité et protection de la santé)**

BUREAUX D'ETUDES	PHASE CONCEPTION		PHASE REALISATION		PHASE RECEPTION		TOTAL	
	Temps	Coût HT	Temps	Coût HT	Temps	Coût HT	Temps	Coût HT
SOCOTEC	24 H	1 080 €	181 H	8 145 €	8 H	360 €	213 H	9 585 €
DEKRA	16 H	720 €	54 H	2 430 €			70 H	3 150 €
QUALICONSULT	18 H	630 €	78 H	2 730 €			96 H	3 360 €
APAVE	15 H	645 €	114 H	4 560 €			129 H	5 205 €
VERITAS	-	630 €	-	2 070 €			-	2 700 €
ASPS	12 H	720 €	20 H	1 200 €			32 H	1 920 €
ACE BTP	11 H	333 €	73 H	2 308,50 €			84 H	2 641,50 €

La maîtrise d'œuvre a constaté que le nombre d'heures proposé dans l'offre ASPS n'était pas suffisant et propose de retenir ACE BTP pour la mission de coordination SPS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la Société ACE BTP pour la mission SPS de l'école maternelle pour un montant de 2 641,50 € HT.

- **Diagnostics amiante et plomb**

Le Maire informe le conseil municipal que cinq bureaux d'études ont été consultés et que seules deux offres sont parvenues :

DIAGNOSTICS	PROPOSITION QUALICONSULT (HT)	PROPOSITION DEKRA (HT)
Repérage amiante avant travaux	300 €	
Repérage plomb	600 €	
Repérage amiante et plomb		990 €
TOTAL	900 €	990 €
Analyse amiante	45 €/unité	
Analyse plomb	30 €/unité	
Analyse amiante ou plomb		50 €/unité

Le maître d'œuvre propose de retenir QUALICONSULT pour les diagnostics amiante et plomb.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir QUALICONSULT pour les diagnostics amiante et plomb de l'école maternelle pour un montant de 900 € HT, analyses en sus.

– Mission de contrôle technique

BUREAUX D'ETUDES	TEMPS DES TRAVAUX	MOIS SUPPLEM.	NBRE HEURES	APD	PS	HAND	OFFRE HT	TOTAL HT
APAVE	20	700,00 €	60	oui	intégrée	200,00 €	4 400,00 €	4 600,00 €
DEKRA	24			oui	1 600,00 €	600,00 €	6 240,00 €	8 440,00 €
QUALICONSULT	24			PRO-DCE	250,00 €	350,00 €	3 800,00 €	4 400,00 €
SOCOTEC	24			oui	400,00 €	400,00 €	10 800,00 €	11 600,00 €
VERITAS	8	108,75 €		oui			5 945,00 €	

L'offre initiale prévoyait les missions L + LE, HAND et SEI. La mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme et l'attestation HAND (attestation finale de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées) ont été rajoutées.

Le maître d'œuvre propose de retenir la Société APAVE pour une intervention dès la phase APD, car l'offre QUALICONSULT ne débute qu'à la phase PRO-DCE.

L'offre APAVE annonce une durée des travaux de 20 mois alors que le planning comporte 24 mois. Il faut clarifier ce point auprès de l'APAVE. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui confier le contrôle technique pour un montant de 4 600 € HT à condition que la durée des travaux soit respectée.

A défaut le comité de pilotage se réunira pour l'attribution de la mission.

2. Rampe d'accès handicapés du foyer protestant

• Mission de maîtrise d'œuvre

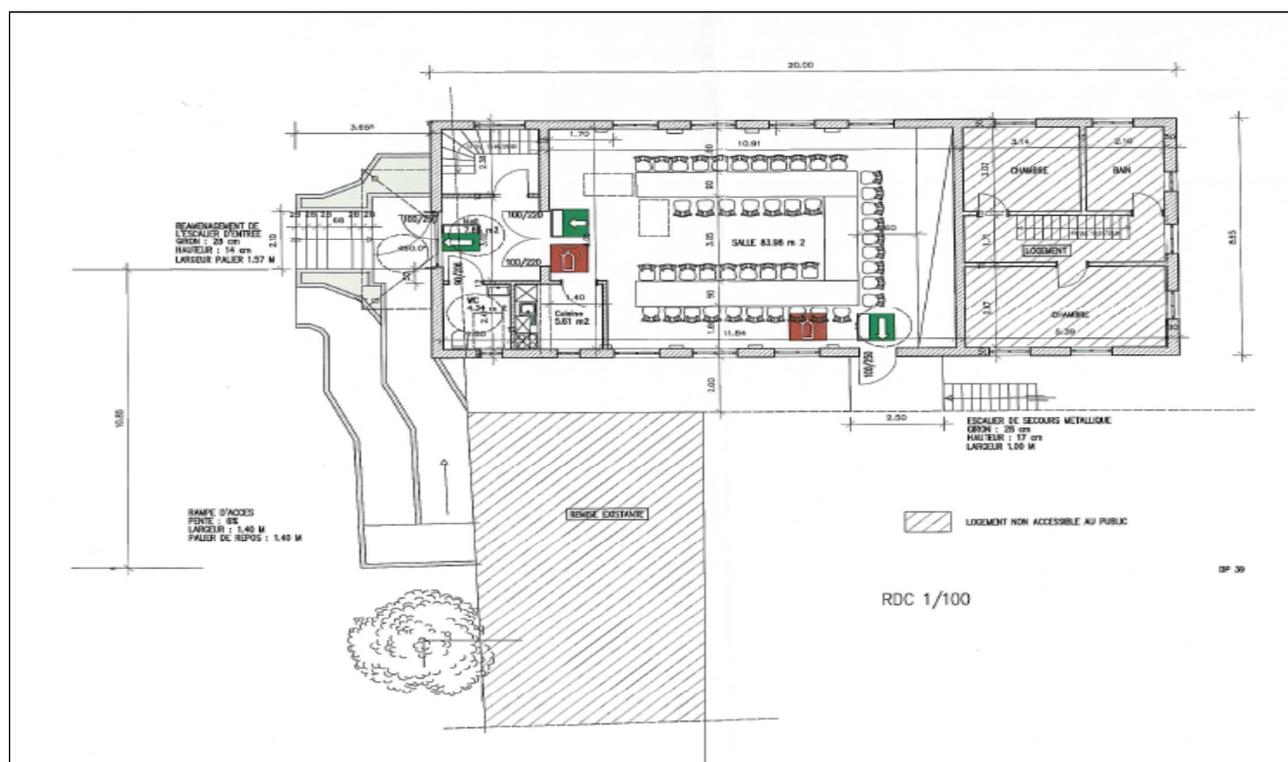
Le conseil municipal, lors de la réunion du 1^{er} juillet 2015, avait décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une rampe d'accès handicapés sur le domaine public pour permettre l'accès au foyer protestant. Les travaux étaient estimés à 28 000 € HT (33 600 € TTC).

Pour réaliser ces travaux il est proposé de faire appel au maître d'œuvre, la société BES / Hunsbach, qui s'occupe également de la réhabilitation du foyer protestant dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la paroisse protestante. Cette société propose la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec des honoraires de 850 € HT (1 020 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le cabinet BES de Hunsbach pour la maîtrise d'œuvre de la rampe d'accès du foyer protestant et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

• Présentation du plan définitif

Le Maire présente le plan définitif de la rampe d'accès ainsi que les matériaux préconisés en harmonie avec l'existant, conformément à la demande de l'architecte des bâtiments de France.



3. Circulations douces

- **Liaison cyclo-piétonne : remplacement des bornes lumineuses**

Le Maire informe l'assemblée que les bornes lumineuses de la liaison cyclopiétonne sont régulièrement détériorées ce qui plonge les rues Muntz et Docteur Deutsch dans l'obscurité. Sur les huit bornes existantes, six doivent être remplacées.

Une demande a été faite à l'entreprise EIE / Haguenau pour le remplacement par des bornes plus résistantes, identiques à la borne en place dans le parc du Bruehl. Suite au constat fait sur place, l'entreprise estime que cinq bornes seraient suffisantes. Le montant du devis s'élève à 12 709,47 € HT.

L'assurance s'est engagée à indemniser la commune pour les six bornes à raison de 876 € par borne (prix d'achat), ce qui correspond à une somme de 5 256,00 € à laquelle il faudra déduire la franchise d'un montant de 559,02 €, soit une indemnisation totale de 4 696,98 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le remplacement des huit bornes lumineuses de la liaison cyclopiétonne par cinq bornes plus résistantes pour un montant de 12 709,47 € HT.

- **Evolution de l'aménagement de la rue de Seltz**

Le Maire rappelle les décisions prises lors de la dernière réunion du conseil municipal, à savoir le marquage, l'allègement du dispositif des plots et une réunion avec les pétitionnaires qui s'est déroulée le 29 janvier 2016. Une rencontre avec Jacky GROSS, représentant de CADR67 a également eu lieu. Le constat est qu'avec le dispositif en place les objectifs ne sont pas atteints.

Différentes propositions ont été faites par les pétitionnaires et notamment la limitation de la circulation à 30 km/h, l'intervention de la gendarmerie pour verbaliser, la mise en place de feux tricolores et comme la

circulation est très importante il a même été proposé de mettre un radar payant, ce qui n'est pas du ressort de la commune, mais de l'Etat.

Le Maire rappelle les objectifs affichés et les constats suite à l'aménagement de la rue. Il projette également les espaces nécessaires d'entrecroisement des véhicules utilitaires sur la chaussée.

1) Objectifs affichés :

- organiser l'espace entre la circulation automobile, le stationnement et les circulations douces pour favoriser ces derniers
- favoriser, autant que faire se peut, la réduction de la vitesse

2) Constats :

- dépôts des PL, voire des VL sur les trottoirs, insécurité des piétons et des cyclistes de moins en moins nombreux à emprunter cette voie
- nuisances sonores (arrêts et redémarrages)
- par contre, effet net en termes de réduction de vitesse.

3) Espaces nécessaires d'entrecroisement des véhicules utilitaires sur la chaussée (en mètres)

	PL / PL	bus / bus	camionnette / camionnette
À 50 km / h	6,25 m	7 m	5,45 m
A vitesse réduite < 50 km / h	5,50 m	6,5 m	4,70 m
sous conditions	<5,50 m	<6m	<4,70 m

Le Maire estime qu'il faudra revenir aux priorités d'origine. Il en rappelle les principes et fait part des préconisations d'évolution.

1) Projet d'origine

Le projet d'origine prévoyait 1,50m côté impair et 2,50 m côté pair pour les cyclistes et piétons, et pas de chicanes systématiques. Les réalisations effectuées ne sont pas toujours conformes à ce qui avait été envisagé.

2) La conformité au projet d'origine entraînerait, entre autres, les modifications suivantes :

- devant la propriété Braeuner : reculer d'au moins 1m ce qui laissera encore 1,80m pour 1,50m attendu
- devant la propriété SCHEIB : reculer de près de 1m, de 3,47m à 2,50m, mais il faudra dégager l'empiètement sur le domaine public
- devant la propriété LAUTH : reculer de 1m, de 3,65m à 2,50m, mais il faudra dégager l'empiètement sur le domaine public

3) Premières préconisations d'évolution

Le Maire a présenté la rue segmentée en cinq parties et a considéré que l'urgence était d'intervenir sur les parties centrales.

- Partie 1** (entre le passage à niveau et le 23, rue de Seltz) : laisser en l'état
- Partie 2** (entre le 23 et le 16, rue de Seltz) : enlever le plot sur route et mettre un séparateur autour du parking pour éviter l'empiètement sur la voie verte
- Partie 3** (entre le 18 et le 24 rue de Seltz) : enlever le plot sur route ; déplacer de 1 m les emplacements de stationnement et enlever les empiètements sur domaine public

- d. **Partie 4** (après le 24 et jusqu'au 38 rue de Seltz) : enlever le plot sur route et séparateur autour du parking. Laisser la rangée de plots en face sans empiètement sur la chaussée pour sécuriser la voie côté impair. Réfléchir à un nouveau dispositif vitesse
- e. **Partie 5** : maintenir le dispositif autour du collège.

La commission des projets et travaux se réunira pour étudier les différentes possibilités afin de définir l'évolution de l'aménagement de la rue.

4. Autres

- **Objets récupérés dans la maison Kohler**

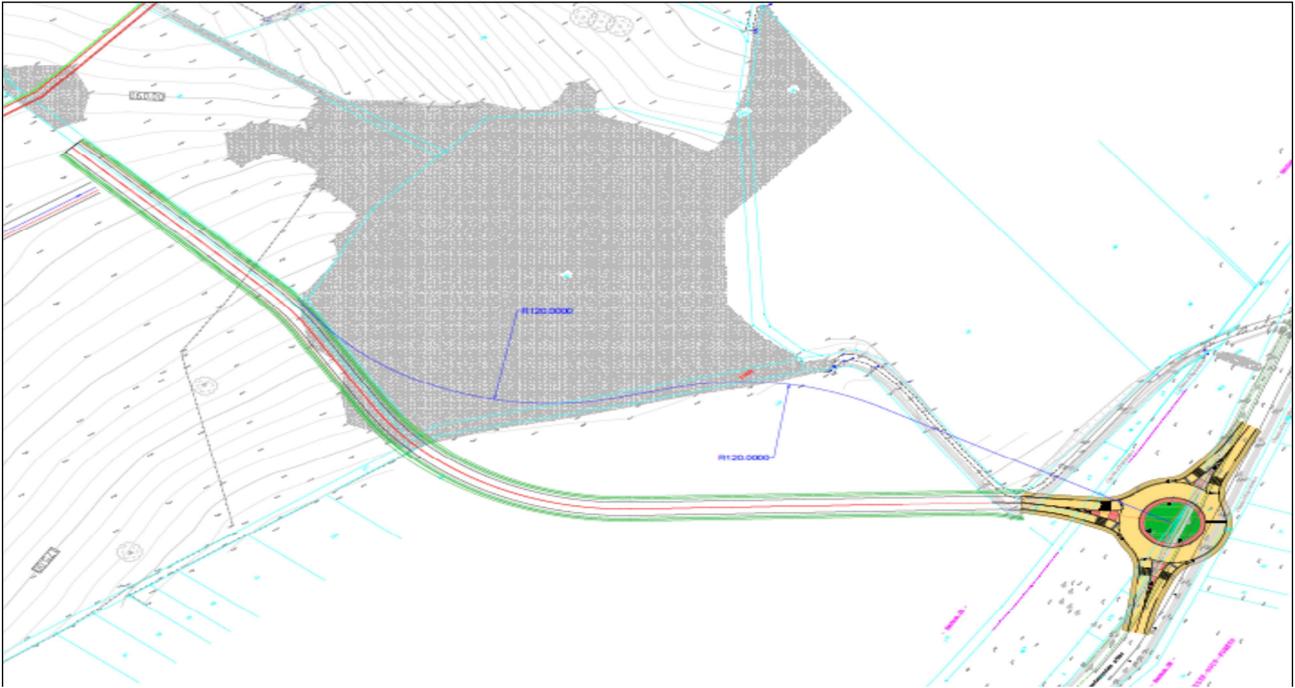
QUANTITE	OBJETS	LIEUX DE STOCKAGE
1	Récipient gris en poterie Hauteur 35cm	Pôle des services
25	Assiettes creuses Loux	Ateliers municipaux
12	Assiettes creuses Loux	Ateliers municipaux
15	Assiettes creuses Villeroy et Bosch / Sarre	Ateliers municipaux
1	Soupière Villeroy et Bosch	Ateliers municipaux
4	Plats tailles diverses Villeroy et Bosch	Ateliers municipaux
1	Saucière Villeroy et Bosch	Ateliers municipaux
1 lot	Verres (1 dizaine)	Ateliers municipaux
2	Plats Mistral Charbonniers/Salins	Ateliers municipaux
1	Radio ancienne	Ateliers municipaux
1	Cruche poterie de Betschdorf	Ateliers municipaux
4	Vases et coupes divers modèles	Ateliers municipaux
2	Korbflache 5 litres	Ateliers municipaux
1	Masque à gaz (matériel militaire)	Ateliers municipaux
2	Luges pour enfant	Ateliers municipaux
1	Livre conte d'Andersen édition 1950	Ateliers municipaux
1	Jeu Tierwelt	Ateliers municipaux
1	Botte de fil	Ateliers municipaux
6	Chaises PVC blanc	Piscine de Drachenbronn

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces objets comme propriété de la commune.

POINT 4 : URBANISME

1. Comptoir agricole

Suite à la décision du conseil municipal du 7 octobre 2015 de modifier le PLU, le comptoir a revu le tracé pour l'accès qui prévoit la création d'un rond-point rue de Strasbourg.



Christian KLIPFEL fait remarquer que l'emplacement du rond-point est étonnant vu qu'il est plus haut que le tourne-à-gauche initialement prévu et en raison de la pente, d'où la difficulté d'accès pour les agriculteurs.

Après un large débat, le Maire propose au conseil municipal de demander le chiffrage pour cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, charge le Maire de faire chiffrer les travaux pour mener à bien cette opération.

2. Portage foncier des propriétés ex DANGLER et REMPP

Lors de la réunion du 6 janvier 2016 le conseil municipal avait décidé de prolonger la durée de portage des propriétés ex DANGLER et REMPP pour une durée supplémentaire de 6 ans sous réserve de l'accord de l'EPF d'Alsace, soit jusqu'au 27 mars 2022. Ces deux propriétés ont été acquises par l'EPF Alsace les 28 mars 2012 et 19 décembre 2012.

L'EPF Alsace a fait parvenir un avenant aux conventions initiales qui stipule, dans son article 3 « ... en cas de prolongation de la durée de portage, le prix d'acquisition sera remboursé par annuité constante sur la période reconduite, soit un sixième à partir de la cinquième année et jusqu'au terme de la convention », ce qui signifie le premier remboursement le 28/03/2017 et le dernier le 27/03/2022. Les frais de portage seront également facturés au taux de 2% pour la cinquième année et de 2,5% pour les années six et suivantes du prix d'acquisition supporté par EPF (TVA en sus). Les frais de portage diminueront donc au fil des ans vu que des remboursements seront effectués.

Prix d'acquisition de ces propriétés :

FRAIS D'ACQUISITION	PROPRIETE RUE DES TROIS HOMMES (ex REMPP)	PROPRIETE 12, RUE DE LA BERGERIE (ex DANGLER)	TOTAL
Propriété	160 000,00 €	60 000,00 €	220 000,00 €

Agence immobilière	9 568,00 €	9 000,00 €	18 568,00 €
Frais de notaire	2 692,62 €	1 596,66 €	4 289,28 €
TOTAL	172 260,62 €	70 596,66 €	242 857,28 €
Remboursement 1/6 ^e du prix d'acquisition 1 ^{ère} échéance le 27/03/2017 Dernière échéance le 27/03/2022	28 710,10 €/an	11 766,11 €/an	40 476,21 €/an

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- demande à l'EPF d'Alsace de prolonger le portage des biens cadastrés section 5 n° 34, 38, 45-46, 56 à 58, 104 et 106 d'une contenance totale de 42,16 ares pour une nouvelle durée de six ans, soit jusqu'au 27 mars 2022, date à laquelle la commune s'engage à racheter les biens à l'EPF d'Alsace
- approuve les dispositions du projet d'avenant n° 1 à la convention pour le portage foncier annexé à la présente délibération, en particulier les nouvelles dispositions financières applicables au taux de portage
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir, sous réserve de l'accord de l'EPF d'Alsace quant à la prolongation de la durée de portage.

3. Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- Terrain cadastré section 211-3 n° 74/58 lieudit « Village » d'une contenance de 17,05 ares.

POINT 5 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Heures supplémentaires de dimanches

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de quatre heures supplémentaires de dimanche à Christian BILLMANN, Thomas GORGUS et Jean-Yves JUNG pour leur intervention du dimanche 17 janvier 2016.

2. Avenants aux contrats des assistants d'enseignement artistique

Suite à des désistements d'élèves de l'école municipale de musique, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avenants aux contrats de travail des assistants d'enseignement artistique, à compter du 1^{er} janvier 2016 et autorise le Maire à les signer :

- **Eveil musical / chant / chorale enfants** : Nathalie FORNECKER – 4,08/20^e (4h05mn) – moins 1 élève
- **Piano / chorale adultes** : Catherine KRIEGER – 9,66/20^e (9h40mn) moins 3 élèves
- **Flûte / solfège** : Ewa MICHELS – 13,75/20^e (13h45mn) moins 1 élève
- **Guitare** : Alexis TEDDE – 7,66/20^e (7h40mn) moins 1 élève

POINT 6 : RELAIS CULTUREL LA SALINE

1. Contrat du concierge / aide régisseur

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat à durée déterminée du concierge/aide régisseur du relais culturel la Saline pour une durée d'un an, du 15 février 2016 au 14 février 2017, à temps complet, aux mêmes conditions et en application de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984.

L'agent sera rémunéré dans le cadre d'emploi des adjoints techniques 2^{ème} classe, 8^e échelon – indices brut 356 – majoré 332.

La déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

2. Prime de responsabilité du régisseur de recettes

Le Maire rappelle au conseil municipal que Marie-Louise FROESEL est régisseur de recettes du relais culturel pour la perception des droits d'entrée lors des manifestations culturelles organisées par la Ville et pour l'encaissement de la vaisselle détériorée.

Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement en fonction du montant moyen des encaissements. Jusqu'à présent le cautionnement du régisseur était de 300 € pour un montant moyen d'encaissements inférieur à 36 000 €. Pour 2014 ce montant était supérieur à ce seuil mais inférieur à 55 000 €. Le trésorier, suite au contrôle de la régie, a demandé au régisseur de fournir un cautionnement de 460 €. Le régisseur a obtenu ce cautionnement à partir du 1^{er} décembre 2015 et peut, de ce fait, bénéficier d'une indemnité de responsabilité annuelle de 120 € à compter de cette date.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une indemnité de responsabilité annuelle de 120 € à Marie-Louise FROESEL à compter du 1^{er} décembre 2015.

POINT 7 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

• Festival autour du point de croix

L'AMROF remercie la commune pour la mise à disposition des espaces d'exposition pendant le dernier festival de la broderie et sollicite l'autorisation d'occuper les mêmes locaux pendant le festival « point de croix et broderie » qui aura lieu du 27 au 30 octobre 2016 : salle voûtée, verrière du pôle des services et salles de l'espace culturel. L'association sollicite également la mise à disposition de la salle de spectacle du relais culturel La Saline pour un défilé de mode le 24 octobre 2016.

• Pose de plaques

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Georges SPIELMANN qui souhaiterait qu'une plaque soit apposée sur la maison Muntz en mémoire de Marie JAËLL, pianiste de renommée qui passait ses vacances dans cette maison.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette requête.

L'intéressé souhaiterait également poser une plaque au cimetière en mémoire de Solange PINON : cette proposition sera discutée en réunion de la commission cimetière

• Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Le Maire fait part au conseil municipal que le Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt a accepté la démission de M. Eric HUBERT, conseiller communautaire. Ce dernier a été remplacé par Alfred RINCKEL conformément à l'article L. 273-10 du code électoral.

• Numérotation d'immeubles d'habitation

Suite à la décision du conseil municipal du 6 janvier 2016 numérotant les deux bâtiments de l'ancienne gendarmerie de Soultz-sous-Forêts, la SCI Les Bleuets, par le biais de son gérant, souhaite que cette numérotation soit inversée pour être cohérente avec la dénomination des bâtiments dans l'acte de vente,

ce qui signifie que le bâtiment des anciens logements portera le numéro 26B et l'ancienne gendarmerie le numéro 26A.

2. Journée citoyenne

Le Maire projette un clip de la commune de BERRWILLER (Haut-Rhin) qui organise chaque année une journée citoyenne : une journée par an les habitants se mobilisent pour effectuer des travaux. Dominique STOHR, adjoint au Maire souhaite organiser une journée citoyenne similaire au mois de mai prochain. Il propose de créer une commission pour lister les travaux et fixer la date sachant que la journée nationale est le 28 mai 2016. Il faudra ensuite mobiliser un maximum de volontaires pour participer à cette opération et solliciter des entreprises pour l'obtention de matières premières (peinture...).

Les conseillers municipaux sont favorables à cette initiative. Les élus souhaitant faire partie de cette commission, sont priés de s'inscrire à la mairie. Un courriel leur sera envoyé dans ce sens.

3. Prochaines réunions et manifestations

- 4.02.2016 à 19 h : réunion de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts
- 27.02.2016 à 20 h : concert de l'harmonie Concordia au relais culturel La Saline
- 2.03.2016 à 20h15 : réunion du conseil municipal

Le Maire remercie les élus pour leur participation à la fête des aînés du dimanche 31 janvier 2016.